

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2018 – 2019**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en quatorze modules.

Les étudiants doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, p, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que innovation - propriété intellectuelle - PME), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie

du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiants seront invités à confirmer leur participation. Si un étudiant se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiants en master, les étudiants qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiants en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participants est en principe **limité à 25 personnes par module**. Le responsable de module peut prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participants.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participants par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiants ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre.** Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiants figurant en liste d'attente seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistrés en liste d'attente et seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au responsable du module concerné.**

Equivalences

Les étudiants peuvent obtenir une **équivalence pour un ou deux modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout étudiant qui s'est inscrit à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1 UN PROCÈS CIVIL (SÉMINAIRE DE TOULON)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,
« DROIT SOCIAL » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet
Prof. Blaise Carron

En collaboration avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs**

Ce module permet aux étudiants de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière de droit du contrat de travail, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

Ce module offre aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit des contrats et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités d'un procès civil international.

- **Hypothèse de travail**

Après une introduction théorique au procès civil et à la manière de rédiger les actes de procédure, les participants au module examineront les suites judiciaires d'un litige mettant aux prises des partenaires contractuels entre la Suisse et la France. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participants seront chargés de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse. Les étudiants participeront également à deux audiences au cours desquelles ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

- Procédure civile (compétence, droit applicable, rédaction des actes de procédure, reconnaissance, coopération internationale).
- Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
- Droit des contrats.
- Rôle de l'avocat et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 septembre au 14 octobre 2018.

Des groupes de quatre étudiants seront créés par échange d'e-mails.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.

Première phase à Neuchâtel

Lundi 24 septembre 2018

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

Mercredi 26 septembre 2018

20h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

Jeudi 27 septembre 2018

14h15-18h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

Lundi 1^{er} octobre 2018

8h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

Jeudi 4 octobre 2018

8h15-12h00 Plaidoiries.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 10 octobre 2018

Déplacement Neuchâtel - Toulon.

Du mercredi 10 au samedi 13 octobre 2018

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiants français. Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de grande instance de Toulon.

Samedi 13 octobre 2018

Déplacement Toulon – Neuchâtel.

MODULE N° 2 LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Les dispositions qui régissent la responsabilité civile des médecins et des hôpitaux sont critiquées, notamment parce qu'elles ne rempliraient pas équitablement leur fonction de compensation financière des victimes d'erreurs médicales, et parce qu'elles inciteraient les professionnels de la santé à dissimuler les erreurs qu'ils commettent. Des propositions de réforme, qui pourraient s'inspirer de modèles d'indemnisation introduits dans d'autres pays, sont dès lors en discussion en Suisse. A travers divers exercices liés à une procédure judiciaire et à un travail de réforme législative, le module a pour but de familiariser l'étudiant avec la problématique complexe de la responsabilité médicale et hospitalière, dans une perspective de droit comparé. Des praticiens (juge, juriste d'hôpital, juriste d'assurance et médecin) sont invités à décrire leur activité professionnelle en lien avec la responsabilité civile médicale.

- **Problématiques abordées**

- Responsabilité des professionnels de la santé sous l'angle du droit civil.
- Réforme de la responsabilité civile médicale.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 septembre au 14 octobre 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile

MODULE N° 3 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, un examen parmi les cours de l'orientation « Droit du sport » doit avoir été passé avec succès.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participants au module seront invités à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 15 octobre au 4 novembre 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4 DISTRESSED M & A : ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsable du module**

Prof. Olivier Hari

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module vise deux objectifs.

Le premier est l'acquisition par les étudiants des mécanismes théoriques et pratiques relatifs à la cession d'une entreprise, respectivement d'une partie d'une entreprise connaissant des difficultés financières. Il s'agira en particulier de déterminer les modalités possibles d'acquisition (vente d'actifs, vente d'actions, hors procédure d'insolvabilité et dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité), et de déterminer leurs avantages et inconvénients du point de vue de l'acquéreur et du vendeur, ainsi que leur conséquence sur les droits des *stakeholders*.

Le second objectif est l'acquisition d'une base solide par le biais d'un exercice de négociation, puis de rédaction des actes juridiques relatifs à la vente d'actifs ou d'actions d'une société anonyme en difficulté.

Les étudiants seront évalués prioritairement sur leurs compétences écrites, orales, et leur aptitude à travailler en groupe. Il est prévu qu'une ou plusieurs interventions externes aient lieu.

- **Problématiques abordées**

Après une première séance introductive, les étudiants recevront une donnée mettant en scène une ou plusieurs sociétés anonymes de droit suisse en difficulté. Ils recevront d'autres instructions les deux semaines suivantes.

Chaque résolution de cas donnera lieu à la reddition par chaque groupe d'un document écrit, puis d'une présentation orale. Les étudiants travailleront en petits groupes d'en moyenne quatre participants (7 groupes).

Le module se clôturera par la projection du film « Grounding », de Michael Steiner et Thomas Flueter.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 15 octobre au 4 novembre 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 5 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Dans le cadre des échanges interinstitutionnels entre diverses Universités et Hautes Ecoles de la région de l'Arc-Jurassien (Communauté du Savoir), une collaboration entre les enseignants de droit pénal de l'Université de Franche-Comté (UFC) et de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a permis l'organisation d'un module commun lors duquel des éléments de procédure pénale seront mis en parallèle et comparés. Diverses thématiques de procédure pénale suisse seront traitées par des groupes d'étudiants de l'UniNE et les mêmes thématiques, mais sous l'angle du droit français, seront traitées par des groupes d'étudiants de l'UFC. Un module commun permettra à chacun de présenter son travail devant l'ensemble des participants et de participer à un échange d'informations dont l'objectif est de permettre une meilleure compréhension non seulement du droit étranger, mais également du sien propre.

Les objectifs de ce module sont de confronter les étudiants à la diversité des législations pénales et des logiques qui les sous-tendent, d'être capable non seulement de comprendre, mais surtout d'expliquer la procédure pénale suisse à des collègues juristes ayant une notion différente du même domaine du droit, ainsi que de familiariser les étudiants de l'UniNE avec des éléments de procédure pénale française.

Seule une compréhension approfondie d'une thématique permettra ensuite de la présenter de manière simple dans le cadre d'un débat contradictoire. Il est attendu des participants qu'ils s'investissent pleinement dans ce module.

- **Problématiques abordées**

- Les règles et principes de procédure pénale.
- Des éléments de droit pénal matériel.

- **En résumé**

- Durant les deux premières semaines du module, les étudiants, par groupes, approfondiront diverses thématiques pénales de manière à être en mesure de les expliquer et d'en faire comprendre les fondements à des personnes qui auront fait le même travail, mais sur un autre droit, sous-tendu par d'autres fondements.
- Chaque groupe devra rédiger une présentation PowerPoint sur le sujet qui lui sera attribué, dans laquelle figureront les éléments essentiels de la thématique assignée.
- Un séminaire de deux jours avec les étudiants français sera organisé (probablement les 12 et 13 novembre).
- Dans ce cadre, chaque groupe devra présenter sa thématique de manière simple et compréhensible pour des étudiants français, saisir les différences d'avec le droit français qui leur sera présenté à cette occasion et répondre aux questions des homologues français sur le système pénal suisse.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 29 octobre au 18 novembre 2018.

Attention : pour des raisons liées à des impératifs français et de la Communauté du Savoir, ce module se déroule hors du séquençage ordinaire du séminaire thématique de l'UniNe.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6

LES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Florence Guillaume

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international privé.

- **Objectifs**

L'objectif de ce module est d'acquérir les réflexes pratiques nécessaires pour comprendre et analyser une succession ayant des ramifications internationales, dans la double perspective de planification et de règlement de la succession.

Au sein de petits groupes de travail, les participants au module seront amenés à examiner des cas de successions internationales, à rédiger des avis de droit et à faire des présentations orales.

Les participants au module développeront leur aptitude à :

- Travailler en équipe, partager leurs connaissances et se répartir le travail de façon égale en profitant de la dynamique de groupe.
- Exprimer de façon structurée et précise leur analyse juridique en rédigeant un avis de droit.
- Communiquer par oral de façon claire, concise et néanmoins convaincante en présentant les résultats de leurs recherches en 180 secondes.

- **Hypothèses de travail**

Lorsqu'une succession est internationale, la maîtrise des règles de droit international privé permet d'offrir une liberté supplémentaire au de cujus pour planifier sa succession en tirant le meilleur parti des différences existant au niveau du droit matériel des Etats. Le de cujus pourra en effet, à certaines conditions, prendre des mesures lui per-

mettant de soumettre sa succession ou une partie de sa succession à un droit étranger dont les règles (p.ex. sur les réserves héréditaires, sur les trusts) lui permettent de planifier sa succession de la manière qui lui convient. Il est alors important de veiller à ce que les choix du de cujus soient valables au moment de son décès dans tous les ordres juridiques concernés par sa succession.

En cas de litige entre les héritiers, la validité des dispositions pour cause de mort sera souvent remise en question. La compétence internationale des tribunaux pour juger de l'action successorale sera au cœur de la bataille entre les héritiers. De ce choix essentiel dépendra en effet non seulement le droit applicable à la succession, mais aussi la portée internationale des décisions qui régleront le différend.

Au vu de la fréquence et de l'importance des litiges successoraux internationaux, il est indispensable, pour tout étudiant se destinant à une carrière internationale, de maîtriser les outils de planification et de règlement d'une succession internationale afin d'éviter ou, le cas échéant, gérer un litige y relatif.

- **Problématiques abordées**

- Compétence internationale et droit applicable en matière de successions internationales.
- Appréhension du trust anglo-saxon dans l'ordre juridique suisse.
- Choix d'une loi étrangère et respect des réserves héréditaires.
- Validité internationale des actes à cause de mort.
- Reconnaissance et exequatur des décisions étrangères.

Les participants au module se familiariseront notamment avec l'application des textes suivants :

- Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP).
- Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance (CLaH Trust).
- Convention de La Haye sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires (CLaH Forme des testaments).
- Règlement UE n° 650/2012 sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de successions (Règlement Successions).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 5 au 25 novembre 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion, les intervenants et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7

THE FUTURE IS HERE! BLOCKCHAINS, CRYPTOCURRENCIES, SMART CONTRACTS, INITIAL COIN OFFERING (ICO) AND DECENTRALIZED ORGANIZATIONS (DAO). QUID IURIS?

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsables du module**

Prof. Daniel Kraus
Prof. Thierry Obrist

In collaboration with PhD assistants, Charlotte Boulay and Delphine Yerly and external speakers.

- **Prerequisites**

The general conditions of participation must be fulfilled. In addition, the following examinations must have been successfully completed to participate to this module:

- Law of obligations (droit des obligations).
- Contract law (droit des contrats).
- General principles of intellectual property (principes généraux de la propriété intellectuelle).
- Swiss tax law (droit fiscal suisse).

- **Objectives and work hypothesis**

Blockchains, Bitcoin and other virtual currencies are hot topics in today's news. They are profoundly changing our business models. To enable Switzerland to continue to play a leading role in this innovation area, we must understand this decentralising and disruptive revolution. To this end, the seminar sets itself the following goals:

- Help participants understand the complex notions of FinTech, Bitcoin, Blockchain and decentralized autonomous organizations.
- Understand these concepts from a legal point of view.
- Reports drawn up describing this revolution in Switzerland and proposing an appropriate legal framework.

-
- Treat a file relating to this topic within the framework of a moot court.

Through the intervention of several business, finance, socioeconomics, tax and commercial law practitioner but also entrepreneurs active in the blockchain technology, students will be immersed in a world where everything remains to be done at the crossroad between science and law, science fiction and down to earth and real-life issues.

The teaching language is English but a part of the documentation (in particular real life case studies) as well as some presentations will be provided and held in French.

- **Issues dealt with**

The first phase of the module will be devoted to understanding the topic while the second phase will focus on identifying the legal issues related to this topic in particular tax consequences. Finally, a third phase will be dedicated to the presentation of reports and pleading before a court composed of specialists.

- **Organisation**

The module will take place from 26 November to 16 December 2018.

External speakers, lawyers, financial advisors but also entrepreneurs, will share their experience with students and enrich our discussions relating to juridical, economical and financial issues.

The exact time schedules, meeting places and other practical details will be communicated on due date.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 8

ASSURANCES SOCIALES & ASSURANCES PRIVÉES

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « BUSINESS & TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »

- **Responsables du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont
M. Matthias Stacchetti, chargé d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, la compréhension passive de l'allemand est nécessaire pour pouvoir participer à ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Dans le domaine de l'assurance de personne, assurances privées et assurances sociales cohabitent avec plus ou moins de facilité. En l'absence de réglementation légale qui déterminerait les règles de coordination entre ces deux régimes indemnitaires, les conditions générales établies par les assureurs (CGA) jouent un rôle essentiel. Ce module sera l'occasion d'approfondir certaines notions en liens avec l'assurance (privée) de personne, d'étudier et d'évaluer différentes solutions adoptées par les assureurs privés dans leurs CGA, et d'étudier des jurisprudences caractéristiques. En fin de module, les étudiants seront invités à présenter une proposition de solution législative pour fluidifier les interactions entre assurances sociales et privées.

- **Problématiques abordées**

- Spécificités des assurances privées dites de personne.
- Coordination des prestations des assurances sociales et des assurances privées.
- Interprétation et rédaction de conditions générales d'assurance.
- Formulation d'une proposition législative.

- **Organisation**

Le module se déroulera 25 février au 17 mars 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 9 ATELIER DE NÉGOCIATION DE CONTRATS

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsable du module**

Prof. Christoph Müller

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Ce module a pour but général de vous familiariser avec l'art de négocier des contrats commerciaux.

A cet effet, ce module vise à:

- Offrir une introduction à la théorie de la négociation.
- Offrir une introduction à la pratique de la négociation par une série de jeux de rôle et de négociations simulées.
- Permettre d'améliorer votre technique de négociation.
- Aider à comprendre comment votre personnalité, vos valeurs, vos émotions et votre style personnel influencent votre efficacité en tant que négociateur.
- Offrir un cadre d'apprentissage dans lequel vous vous sentez à l'aise pour expérimenter, prendre des risques et tester des théories dans la pratique.

- **Problématiques abordées**

Les questions suivantes seront notamment abordées :

- Comment présenter et argumenter une offre ?
- Que feriez-vous si vous ne parveniez pas à obtenir ce qui compte pour vous ?
- Quelle relation installer avec votre interlocuteur ?
- Quand prendre l'initiative et l'avantage ?
- Comment réagir face à l'agression et prévenir le conflit ?

- Comment utiliser la persuasion ?
- Comment négocier avec de multiples interlocuteurs ?

- **Organisation**

Le module se déroulera du 18 mars au 7 avril 2019.

Afin de mieux pouvoir analyser votre langage corporel inconscient, certaines simulations de négociations seront filmées.

Vous serez en outre appelés à rédiger des rapports personnels réguliers sur vos différentes négociations.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

SORTIR DU NUCLÉAIRE

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Valérie Défago Gaudin
Prof. Pascal Mahon

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

En 2011, peu après l'accident de Fukushima, le Conseil fédéral et le Parlement ont adopté le principe d'une sortie progressive du nucléaire : aucune nouvelle centrale nucléaire ne peut être construite et les centrales existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation. L'abandon, à terme, de l'énergie issue du nucléaire est à l'origine de la Stratégie énergétique 2050 qui traduit la transformation fondamentale du système énergétique suisse. Avec l'adoption, en votation populaire le 21 mai 2017, de la Loi sur l'énergie révisée, ce sont la réduction de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables qui sont mises en avant afin que la Suisse diminue sa dépendance à l'égard des importations d'énergies fossiles tout en sortant du nucléaire.

Les cinq centrales nucléaires actuellement en service en Suisse ont été mises en service en 1969 (Beznau I), 1972 (Beznau II et Mühleberg), 1979 (Gösgen) et 1984 (Leibstadt) et pourront fonctionner aussi longtemps qu'elles sont jugées sûres. Toutefois, le groupe BKW Energie SA, qui exploite la centrale de Mühleberg, a décidé de mettre celle-ci hors service à fin 2019. A ce jour, les cinq centrales produisent, en hiver, environ 40% de l'électricité en Suisse.

Si le principe d'une sortie du nucléaire à court, moyen ou long terme est désormais acquis, les questions entourant celle-ci sont nombreuses et complexes : sur quels critères juger de l'absence de défaillance d'une installation nucléaire lorsque celle-ci a près de 50 ans ? quel est le coût de désaffectation d'une centrale et qui les prend à sa

charge ? quel est le sort des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires ? comment sont choisis les lieux pressentis pour les dépôts en couches géologiques profondes ? quelle est la protection juridique apportée aux riverains des centrales nucléaires ? etc.

Dans le cadre du module, les étudiants fourniront un travail individuel et de groupe consistant à présenter un aspect particulier de la thématique et à trouver des solutions négociées à des problématiques concrètes.

- **Problématiques abordées**

- Loi sur l'énergie nucléaire.
- Aménagement du territoire.
- Négociation.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 18 mars au 7 avril 2019 et comportera probablement une séquence extra-muros en fin de 3^{ème} semaine.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11

LA SANTÉ PERSONNALISÉE : ENJEUX JURIDIQUES ET ÉTHIQUES

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »

- **Responsables du module**

Prof. Daniel Kraus
NN

En collaboration avec des assistants doctorants et avec la participation d'experts externes.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La santé personnalisée, à savoir la faculté de combiner en temps réel les connaissances liées à notre génome, à notre environnement physique et à notre mode de vie afin d'évaluer notre état de santé et de proposer des mesures de protection, prévention et promotion, devrait bouleverser profondément la médecine de demain, mais aussi l'ensemble de la société. Elle est présentée comme l'avenir non seulement en matière de médecine, mais également, de manière générale, en matière de santé publique. Les possibilités technologiques présentent de nombreux avantages tant pour les individus que pour la collectivité. Mais elles présentent également des risques : utilisation à mauvais escient de données personnelles, dérives en matière de biotechnologies, etc.

Le présent module aura pour objectif d'aborder cette problématique sous l'angle du droit, que ce soit celui des droits de la personnalité et des droits fondamentaux, de la protection des données, de la propriété intellectuelle ou encore de la certification des produits et services dans ce domaine. Le module a ainsi pour but de :

- Faire comprendre aux participants les notions liées à la santé personnalisée.
- Faire saisir les enjeux juridiques et éthiques.

- Faire rédiger des rapports qui décrivent cette évolution en Suisse et qui proposent un cadre juridique adéquat au développement harmonieux de la santé personnalisée.

- **Problématiques abordées**

La première phase du module sera consacrée à la compréhension de la thématique et au rappel de certaines notions juridiques de base tandis que la deuxième se concentrera sur l'identification des problématiques juridiques relatives à ce sujet. Enfin, une troisième phase sera dédiée à la présentation des rapports et, cas échéant, à une plaidoirie devant un panel de spécialistes.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 avril au 5 mai 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12 MIGRATIONS

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES »,
« DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Minh Son Nguyen

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Les principaux objectifs du module sont les suivants :

- Utiliser les techniques de rédaction juridique.
- Approfondir une thématique matérielle et d'actualité dans le domaine du droit des personnes étrangères et disposer d'une grille d'analyse concernant ces thématiques.

Au moyen de travaux de groupes et de jeux de rôle, les participants sont amenés à défendre l'intérêt public ou des personnes étrangères concernées, et devoir rédiger des écritures et des interventions orales. Le cas échéant, des spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

Sur la base de cas réels et de questions d'actualité qui sont soumis aux étudiants, ce module s'intéresse à la problématique des relations familiales en contexte des personnes étrangères. Si la vie familiale est protégée par le droit international et en particulier par la Convention européenne des droits de l'homme, la tension entre ces garanties et la politique migratoire nationale est constante. Un exemple récent pouvant être cité est celui de l'expulsion pénale résultant de l'initiative « pour le renvoi des étrangers criminels ».

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 avril au 5 mai 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13

CORRUPTION, MATCHS TRUQUÉS ET PARIS SPORTIFS

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET
CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure associée

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement. Dans ce contexte, les participants au module seront notamment amenés à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif). Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
- Les mécanismes de surveillance des paris.
- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 mai 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

OIT 1919-2019 : CENT ANS DE CODIFICATION EN DROIT INTERNATIONAL DU TRAVAIL

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »,
« POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Giovanni Distefano
Prof. Jean-Philippe Dunand

Plusieurs juristes spécialistes du droit international du travail (OIT et greffe du TA de l'OIT) participeront de manière active aux différentes étapes du module.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public
- Droit du travail général

- **Objectifs et hypothèses de travail**

A l'occasion du Centenaire de l'Organisation internationale du travail (OIT), les responsables du module souhaitent proposer une réflexion sur le rôle et l'impact de la doyenne des organisations internationales sur le droit international du travail et sa portée dans les ordres juridiques nationaux.

- **Problématiques abordées**

- OIT : droit institutionnel.
- Contrôle et contentieux international en droit du travail.
- Textes normatifs internationaux : nature, interprétation, dénonciation, retrait.
- Procédure devant le Tribunal administratif de l'OIT.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 mai 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2018-2019	18.09.18 23.09.18	24.09.18 30.09.18	01.10.18 07.10.18	08.10.18 14.10.18	15.10.18 21.10.18	22.10.18 28.10.18	29.10.18 04.11.18	05.11.18 11.11.18	12.11.18 18.11.18	19.11.18 25.11.18	26.11.18 02.12.18	03.12.18 09.12.18	10.12.18 16.12.18	17.12.18 23.12.18
	Module n° 1 Un procès civil F. BOHNET / B. CARRON ----- <i>Avocature / Droit social / Droit international et européen</i>		Module n° 3 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI ----- <i>Droit du sport</i>			Module n° 6 Les successions internationales F. GUILLAUME ----- <i>Avocature / Droit international et européen</i>			Module n° 7 The future is here ! Blockchains, cryptocur- rencies, smart contracts, initial coin offering (ICO) and decentralized organizations (DAO). Quid iuris ? D. KRAUS – Th. OBRIST ----- <i>Innovation – PI – PME / Droit de la santé et des biotechnologies / Business & Tax Law / Master of Law in innovation</i>					
	Module n° 2 La responsabilité médicale R. CHRISTINAT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies</i>		Module n° 4 Distressed M & A : acquisition d'une entre- prise en difficulté financière O. HARI ----- <i>Avocature / Business & Tax Law</i>			Module n° 5 Droit pénal et procédure pénale N. CAPUS / A. KUHN ----- <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Politiques publiques</i>								
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2018-2019	18.02.19 24.02.19	25.02.19 03.03.19	04.03.19 10.03.19	11.03.19 17.03.19	18.03.19 24.03.19	25.03.19 31.03.19	01.04.19 07.04.19	08.04.19 14.04.19	15.04.19 21.04.19	29.04.19 05.05.19	06.05.19 12.05.19	13.05.19 19.05.19	20.05.19 26.05.19	27.05.19 02.06.19
	Module n° 8 Assurances sociales & assurances privées A.-S. DUPONT / M. STACCHETTI ----- <i>Droit social / Droit de la santé et des bio- technologies / Business & Tax Law / Inno- vation – PI – PME</i>		Module n° 9 Atelier de négociation de contrats Ch. MÜLLER ----- <i>Avocature / Business & Tax Law</i>			Module n° 11 La santé personnalisée: enjeux juridiques et éthiques D. KRAUS / NN ----- <i>Innovation – PI – PME / Droit de la santé et des biotechnologies / Master of Law in innovation</i>			Module n° 13 Corruption, matchs truqués et paris sportifs M. DIACONU ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>					
		Module n° 10 Sortir du nucléaire V. DÉFAGO GAUDIN / P. MAHON ----- <i>Avocature / Droit social / Politiques publiques</i>			Module n° 12 Migrations M. S. NGUYEN ----- <i>Politiques publiques / Droit international et européen / Droit social</i>			Module n° 14 OIT 1919-2019 : cent ans de codification en droit international du travail G. DISTEFANO / J.-Ph. DUNAND ----- <i>Politiques publiques / Droit international et européen / Droit social</i>						